

République Islamique de Mauritanie

**Agence Nationale de Recherches Géologiques et
du Patrimoine Minier**

(ANARPAM)

**Procès-verbal d'évaluation et de proposition d'attribution pour
la sélection de consultant au moindre coût (SMC)**

Evaluation des propositions financières des soumissionnaires qualifiés


PV N° 052

Objet : Négociation et rédaction des contrats miniers.

Session du 23 Juin 2025

*J'approuve le contenu du PV
de la commission ad-hoc.*

23-06-2025



Procès-verbal d'évaluation des propositions financières (SMC)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le 23 Juin à 09h 05 mn, la Commission ad'hoc de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**, s'est réunie dans les locaux de l'ANARPAM pour procéder à l'évaluation des propositions financières reçues dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence pour la **Négociation et rédaction des contrats miniers**.

Etaient présents :

M. Sidna Aly MOULAYE ISMAIL ALLALY, Directeur de la Promotion et du Patrimoine Minier, Président ;

Membres :

- Mme. Toutou Chamekh Salem, Membre de la CPMP, Membre ;
- M. Cheikhna Ould Emine ; Membre de la CPMP, Membre ;
- M. Mohamed El Mokhtar DAHMADA ; Consultant, Membre ;
- Mlle. Oumkelthoum Med El Hadj, Cadre à la DAF, Membre, Secrétaire de la séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des propositions financières du **groupe (A)** composé des soumissionnaires dont les offres ont obtenu le score prédéfini exigé.

Il s'agit des soumissionnaires suivants :

1. **COGEPS 3D**
2. **SOCAP**
3. **ETS Mohamed Salem Ahmed Lefdhil**

L'évaluation des propositions va se faire sur la base des critères suivants :

Critères	Notes
Conformité de la proposition aux exigences du dossier	10 points
Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de missions similaires	40 points
Qualification des experts (formation, expérience)	30 points
Méthodologie	20 points
Total	100 points

Les offres ont été vérifiées verticalement et horizontalement ainsi que de la concordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et de l'offre globale.

Aucune erreur n'a été constatée.

Conclusion :

Sur la base de l'évaluation des propositions, la Commission d'Evaluation a jugé la proposition de **SOCAP** appartenant au groupe A qualifié techniquement et présentant l'offre la moins disante d'un montant de **Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Neuf Cent (499 900 MRU) Ouguiya TTC**, est couverte par l'enveloppe alloué, **elle propose par conséquent l'attribution du marché susmentionné.**

Le classement des offres financière est contenu dans le Fiche de séance d'ouverture de propositions financières de consultants qualifiés.

Ce procès-verbal est une proposition d'avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM).**

Un délai de recours de deux (2) jours ouvrables est observé par l'Autorité Contractante.

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Les résultats de cette évaluation techniques sont contenus dans les tableaux 2 et 3 en annexe.

Fait le 23/06/2025 et ont signé
Le président de la Commission ad hoc
Sidna Aly MOULAYE ISMAIL ALLALY

Members:

- Mme. Toutou Chamekh Salem ;
- M. Cheikhna Ould Emine ;
- M. Mohamed El Mokhtar Dahmada ;
- Mlle. Oumkelthoum Med El Hadj ;

